

## DECISION N°15/2025

**ADOPTION DU  
PROCES-VERBAL DU  
BUREAU DU 5 MARS ET  
DU 31 MARS 2025**

**Séance du 26 mai 2025.**

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 28 avril 2025, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

**NOMBRE DE DELEGUES**

en exercice : 29

présents : 9

votants : 16

Date de convocation :  
28 avril 2025

**Etaient présents :** Jean-François RENARD, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Pascale LOISELEUR, Yves CHERON, Daniel DRAY, Didier DAGONET.

En visio : Anne LEFEBVRE

**Avaient donné pouvoir :** Manoëlle MARTIN à Pascale LOISELEUR, Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Martine BORGOO à Patrice MARCHAND, Gilles SELLIER à Nicole COLIN, Michel MANSOUX à Didier DAGONET, Jacques RENAUD à Yves CHERON, Paule LAMOTTE à Daniel DRAY.

**Etaient absents :** François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Thierry BROCHOT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Daniel FROMENT, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ, Patrice ROBIN.

**Assistaient également :** Nicolas LEBESGUE, chargé de mission « Paysage » du Parc naturel régional Oise-Pays de France, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » du Parc naturel régional Oise-Pays de France, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose d'adopter le procès-verbal du Bureau du 5 mars et du 31 mars 2025.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Bureau du 5 mars 2025
- ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Bureau du 31 mars 2025.

Pour copie conforme.

Le Président,



Patrice MARCHAND

# Procès-verbal du Bureau Séance du 05 mars 2025

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 060-256005638-20250526-DECISION152025-AU



L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-neuf heures s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 10 février 2025, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	12
Nombre de pouvoirs	7

**Etaient présents :** François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Jean-Marie BONTEMPS, Paule LAMOTTE, Yves CHERON, Didier DAGONET, Michel MANSOUX.

En visio : Corry NEAU

**Avaient donné pouvoir :** Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Jean-François RENARD à Anne LEFEBVRE, Stéphanie VON EUW à Didier DAGONET, Martine BORGEO à Corry NEAU, Gilles SELLIER à Patrice MARCHAND, Daniel FROMENT à Daniel DRAY, Jacques RENAUD à Michel MANSOUX.

**Etaient absents :** Pascale LOISELEUR, James PASS, Gilles GRANZIERA, Joël BOUCHEZ, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Patrice ROBIN.

**Assistaient également :** Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine Historique et Culturel », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Département de l'Oise, Sara ANTOINE, Chargée de mission au Département du Val d'Oise, Claire GOUDOUR, Chargée de mission « Urbanisme » au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Solange DUCHARDT, « Paysage » au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Thibaud DAUMAL, Chargé de mission « Patrimoine Naturel » au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

## Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2025 et de la réunion du 4 février ;
- Avis sur le document-cadre concernant les projets photovoltaïques au sol dans l'Oise ;
- Modifications du programme d'actions 2025 ;
- Autorisations de Programmes/Crédits de paiement, Autorisations d'Engagement/Crédits de paiement ;
- Comptes administratifs 2024 ;
- Budgets primitifs 2025 ;
- Ouverture des heures de vacation ;
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal ;
- Candidature à l'animation du DOCOB des sites Natura 2000 Massif des Trois Forêts et Bois du Roi ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

## I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel DRAY est désigné secrétaire de séance.

## 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 9 JANVIER 2025 ET DE LA REUNION DU 4 FEVRIER

Monsieur MARCHAND demande aux membres du Bureau s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la réunion de Bureau du 9 janvier 2025.

**Le procès-verbal du Bureau du 9 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.**

Monsieur MARCHAND demande aux membres du Bureau s'ils ont des observations sur le compte-rendu de la réunion du 4 février 2025.

**Le compte-rendu de la réunion du 4 février 2025 est adopté à l'unanimité.**

## 3. AVIS SUR LE DOCUMENT-CADRE CONCERNANT LES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL DANS L'OISE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Claire GOUDOOUR pour la présentation du document-cadre relatif aux projets photovoltaïques au sol dans l'Oise et de l'avis.

Claire GOUDOOUR présente l'objet du document-cadre, la méthodologie développée par la Chambre d'agriculture de l'Oise pour définir les terrains pouvant accueillir des projets de panneaux photovoltaïques au sol (en dehors de l'agriphotovoltaïsme).

Puis, elle détaille les terrains susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques, identifiés sur le territoire du PNR et les projets d'avis en lien avec le classement de ces terrains sur le plan de référence de la Charte.

Monsieur HARLE D'OPHOVE insiste sur le fait que le PNR doit donner un avis défavorable à chaque terrain situé dans un biocorridor.

Il estime, par ailleurs, que le Parc naturel régional n'a pas à aider des porteurs de projets privés à améliorer leur projet, ceci d'autant plus que les financements sont de plus en plus rares.

Sylvie CAPRON indique que cette situation se pose souvent, à chaque fois que le PNR est sollicité par un porteur de projet. Elle explique que le PNR ne fait pas le projet à la place du porteur de projet mais fait part de remarques quand les enjeux ne sont pas bien pris en compte.

Il est constaté que la rédaction du dernier paragraphe « *Sur ces sites non concernés par un avis défavorable du PNR, l'association des équipes du PNR pourra permettre de réaliser des aménagements respectueux des enjeux paysagers et écologiques de la Charte* » porte effectivement à confusion. Il est demandé qu'il soit repris de façon à ne pas laisser croire que c'est l'équipe du PNR qui porterait les études pour améliorer les projets.

**A l'unanimité des membres, les projets d'avis et le courrier ainsi modifié sont validés.**

## 4. MODIFICATIONS DU PROGRAMME D'ACTIONS 2025

Monsieur MARCHAND rapporte que les Régions et le Département de l'Oise ont revu à la baisse leurs subventions au programme d'actions pour le Parc naturel régional Oise – Pays de France, ce qui se traduit par :

- 5% pour la Région Ile-de-France concernant les opérations de fonctionnement, soit - 29 750 € ;
- 35.5% pour la Région Hauts-de-France concernant les opérations de fonctionnement, soit - 142 000 € ;
- 45% pour le Département de l'Oise, soit - 136 230 €.

Soit une baisse totale de 307 980 €.

Monsieur MARCHAND regrette que la baisse du Département de l'Oise soit aussi importante. Il indique, qu'en qualité de Président du PNR, étant juge et partie, il n'est pas bien placé pour le faire valoir auprès des élus du Département et qu'il a donc demandé aux Conseillers généraux du territoire du PNR de défendre le budget du PNR.

Il ajoute qu'il faut revoir le programme d'actions et présente les propositions faites par l'équipe :

### **Programme de conservation de la flore menacée – 2025 :**

- Une demande de subvention (80%) a été faite auprès de l'Etat au titre du fonds vert (les 20% manquants seront mobilisés sur le fonds expertises environnementales).

### **Restauration écologique de milieux naturels 2025-2026 :**

- Une demande de subvention (80%) a été faite auprès de l'Etat au titre du fonds vert.

### **Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique – 2025 :**

- Une demande de subvention (80%) a été faite auprès de l'Etat au titre du fonds vert (les 20% manquants seront mobilisés sur le fonds expertises environnementales).

### **Prolongation des lignes de co-voiturage :**

- Il est proposé de supprimer cette opération, compte tenu des faibles résultats obtenus et de l'interruption du service (février 2025) lié au retard du vote des budgets et des attributions de subventions.

### **« Etudes d'aménagement » :**

- Il est proposé de supprimer cette opération, le reliquat des enveloppes antérieures devrait être suffisant pour 2025.

### **Accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique :**

- Le montant passe de 150 000 € à 100 000 €. L'enveloppe précédente 2024 n'a pas été consommée et les projets sont longs à sortir.

### **Expertises environnementales :**

- Il est proposé de passer le montant du fonds de 100 000 € à 87 000 €.

### **Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale – 2025 :**

- Il est proposé de supprimer de l'opération la réalisation du livre de recettes, un autre format (fiches au fil de l'eau) sera privilégié. L'opération passe donc de 11 877 € à 2 877 €.

### **Développement des circuits-courts agricoles et des changements de pratiques – 2025 :**

- Une subvention de 9 000 € de l'Agence de l'eau a été obtenue sur l'opération « Développement des circuits-courts agricoles et des changements de pratiques – 2024 » ; qui peut être appliquée sur l'opération 2025 ; ce qui nous permet d'économiser 9 000 € sur le programme 2025.

### **Concours design mobilier urbain en bois local :**

- Une économie de 15 000 € peut être faite, un appel à candidature sera lancé avec choix de l'équipe plutôt que de faire concourir (et rémunérer) 3 équipes.

**A l'unanimité, les membres du Bureau valident les modifications du programme d'actions 2025.**

### **5. AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT/CREDITS DE PAIEMENT**

Monsieur MARCHAND rappelle que le budget principal et le budget opérationnel comprennent des autorisations de programme qui correspondent aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section d'investissement du budget principal ou du budget opérationnel et que la section de fonctionnement du budget opérationnel comprend des autorisations d'engagement qui correspondent aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section de fonctionnement du budget opérationnel.

Il donne la liste des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont des questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il demande s'ils l'autorisent à présenter ces AP/CP et AE/CP au prochain Comité Syndical.

**A l'unanimité, les membres du Bureau valident les Autorisations de Programme/Crédits de paiement et Autorisations d'Engagement/Crédits de paiement et autorisent le Président à les soumettre au Comité Syndical.**

### **6. COMPTES ADMINISTRATIFS 2024**

Monsieur MARCHAND présente les comptes administratifs 2024.

Il observe que le budget principal présente un excédent de fonctionnement important qui va permettre de pallier la baisse ou l'absence de revalorisation des financements des grands partenaires. Il indique que cela permet de faire face quelques années mais qu'il y a lieu malgré tout de se projeter à 6 ou 7 ans.

Il note que, pour la première fois, l'excédent de fonctionnement devra être mobilisé pour faire face aux dépenses de fonctionnement annuelles courantes.

Enfin, il souligne le décalage entre le début des opérations, les dépenses et la fin des opérations et les recettes ; ce qui explique, à la fois, le faible taux de réalisation ainsi que les résultats négatifs du budget opérationnel.

Puis, il présente l'état d'avancement des opérations en constatant que le déroulé des programmes se fait correctement, dans le rythme habituel.

**A l'unanimité, les membres du Bureau valident les comptes administratifs 2024 et autorisent le Président à les soumettre au Comité Syndical.**

### **7. BUDGETS PRIMITIFS 2025**

Monsieur MARCHAND commente le rapport des budgets primitifs.

Concernant les cotisations, Monsieur MARCHAND indique qu'elles seront de 3 € par habitant pour l'année 2025 (montant 2024 indexé sur l'inflation).

Il demande si la dotation de l'Etat de 150 000 € est confirmée.

Sylvie CAPRON répond que non.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions sur les budgets.

Monsieur BROCHOT s'étonne du montant du FCTVA de 1 276 €.

Monsieur MARCHAND répond qu'il s'agit du FCTVA de la section de fonctionnement qui est donc toujours faible.

Constatant qu'il n'y a pas d'autres questions, il propose de présenter ces budgets au Comité Syndical.

**A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette proposition de budgets primitifs 2025 et autorisent le Président à les soumettre au Comité Syndical.**

## 8. OUVERTURE DES HEURES DE VACATION

Monsieur MARCHAND indique qu'il est prévu 1000 heures de vacation pour l'année 2025.

**A l'unanimité, les membres du Bureau valident l'ouverture de 1000 heures de vacation et autorisent le Président à la soumettre au Comité Syndical.**

## 9. MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Monsieur MARCHAND passe la parole à Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, Urbanisme, Paysage ».

Monsieur DRAY rapporte les dossiers suivants :

### **Commune de BORAN-SUR-OISE – Végétalisation du cimetière**

Monsieur DRAY explique que, suite à une étude réalisée, la commune de Boran-sur-Oise sollicite le PNR pour des plantations dans le cimetière : environ 210m<sup>2</sup> de vivaces et des rosiers. Le montant du devis est de 5 780.09€ HT, le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 4 624 €.

**Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident la demande de subvention.**

### **Commune de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT – Abattage d'une haie, remplacement de la clôture et plantation de plantes grimpantes au cimetière**

Monsieur DRAY rapporte que, suite à une étude et une première phase de travaux, la commune de Saint-Vaast-de-Longmont souhaite continuer l'embellissement de son cimetière en faisant abattre la haie de thuyas à l'est dans le nouveau cimetière et remplacer la clôture.

Le montant total des devis est de 11 333.99 € HT, le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 9 067 €.

**Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident la demande de subvention.**

### **Commune de SURVILLIERS – Abattage de 10 tilleuls et replantation de 10 tilleuls**

Monsieur DRAY indique que la commune de Survilliers souhaite abattre et remplacer 10 tilleuls à l'occasion de travaux de voirie qui vont être effectués.

Il rappelle qu'il y avait eu un débat lors des dernières réunions de Bureau sur le diamètre des arbres plantés et qu'une discussion a été ouverte lors de la dernière commission, la commune de Survilliers ayant envisagé de planter des arbres de gros diamètre.

Il rapporte que la commission préconise de financer les arbres à hauteur de 50% au lieu de 80% à partir d'un diamètre de 30/35 cm.

Il ajoute qu'en ce qui concerne Survilliers, 4 arbres seraient ainsi financés à hauteur de 80% et 6 arbres à hauteur de 50%.

Il précise que le montant total des devis est de 9 640 € HT et que la subvention serait ainsi de 6 470 €.

**Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident cette proposition et la subvention à hauteur de 6 470 €.**

#### **Commune de SURVILLIERS – Mise en place d'un enclos pour écopâture**

Monsieur DRAY rapporte que la commune de Survilliers souhaite entretenir par écopâture un espace communal et souhaiterait pour cela poser une clôture de 75 ml avec un portail battant. Le montant du devis est de 4 670 € HT, le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 3 736 €.

Monsieur HARLE D'OPHOVE constate que le coût de cette clôture est très élevé. Il note, par comparaison, qu'un hectare d'engrillagement en forêt coûte à 4 800 €.

Monsieur DESHAYES demande s'il n'y a pas un plafond de subvention.

Solange DUCHARDT répond que si mais que le dossier n'atteint pas le plafond.

Monsieur MARCHAND demande à Solange DUCHARDT si le devis lui semble élevé par rapport aux autres dossiers.

Solange DUCHARDT répond qu'elle tient à jour un tableau et affirme, qu'effectivement, le devis est plus élevé.

Les membres du Bureau demandent donc que la commune de Survilliers revoit son dossier et donnent délégation au Président de la Commission « Architecture, Urbanisme, Paysage » pour finaliser la subvention et la convention.

**A l'unanimité, les membres du Bureau décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour financer l'ensemble de ces dossiers.**

#### **10. CANDIDATURE A L'ANIMATION DU DOCOB DES SITES NATURA 2000 « MASSIF DES TROIS FORETS ET BOIS DU ROI »**

Monsieur MARCHAND rappelle que le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Massif des Trois Forêts et Bois du Roi » a été élaboré par le PNR Oise-Pays de France et validé lors du Comité de pilotage qui s'est tenu le 2 octobre 2013.

Il ajoute que lors de ce COPIL, le PNR a été désigné structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB et que, depuis et jusqu'alors, le PNR est la structure animatrice de ce DOCOB.

Il précise que Monsieur Yves CHERON est le Président du COPIL depuis 2014.

Il rapporte que cette année, le COPIL doit procéder au renouvellement de la structure animatrice ainsi que de la désignation de son Président.

Il rappelle que l'animation d'un site Natura 2000 comporte plusieurs volets :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site
- Evaluation des incidences des projets
- Gestion administrative et financière
- Gouvernance du site

Et qu'elle est prise en charge à 100% par l'Etat et la Région.

Il propose de renouveler

- la candidature du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France à l'animation du DOCOB des sites Natura 2000 « Massif des Trois Forêts et Bois du Roi » ;
- la candidature de Monsieur CHERON à la présidence du Comité de pilotage Natura 2000 « Massifs des Trois Forêts et Bois du Roi ».

**A l'unanimité, les membres du Bureau valident ces propositions.**

## II. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y a pas de question, Monsieur MARCHAND propose de lever la séance.

La séance est levée à 20H30.

Daniel DRAY



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président

# Procès-verbal du Bureau Séance du 31 mars 2025

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 060-256005638-20250526-DECISION152025-AU



L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à vingt heures quinze s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 6 mars 2025, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	8
Nombre de pouvoirs	8

**Etaient présents :** Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Didier DAGONET.  
En visio : Anne LEFEBVRE, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX, Patrice ROBIN.

**Avaient donné pouvoir :** Thierry BROCHOT à Patrice MARCHAND, Martine BORGEO à Paule LAMOTTE, Gilles SELLIER à Yves CHERON, Nicole COLIN à Anne LEFEBVRE, Jacques RENAUD à Didier DAGONET, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Jean-Marie BONTEMPS à Patrice ROBIN, Joël BOUCHEZ à Michel MANSOUX.

**Etaient absents :** Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Stéphanie VON EUW, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Corry NEAU, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA.

**Assistaient également :** Philibert DE MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture / Cheval », Sara ANTOINE du Conseil départemental du Val d'Oise, Solange DUCHARDT, chargée de mission « Paysage » du Parc naturel régional, Thibaud DAUMAL, chargé de mission « Patrimoine naturel », Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

## Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Mobilisation du fonds en faveur de la faune sauvage pour le diagnostic des mares communales à Fresnoy-le-Luat et la définition d'orientations de gestion ;
- Signature d'une convention de partenariat avec le CAUE 95 pour la réalisation d'une plateforme participative sur le patrimoine arboré du Val d'Oise ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

## I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

## 2. MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR DE LA FAUNE SAUVAGE POUR LE DIAGNOSTIC DES MARES COMMUNALES A FRESNOY-LE-LUAT ET LA DEFINITION D'ORIENTATIONS DE GESTION

Monsieur MARCHAND explique qu'à la demande de la commune, le Parc Naturel Régional accompagne la commune de FRESNOY-LE-LUAT dans la gestion des mares présentes sur son espace public.

Il explique que le CPIE a été consulté pour mener un diagnostic des 3 mares réparties sur les 3 hameaux de Fresnoy-le-Luat (Fresnoy, Le Luat et Ducy) et formuler des orientations de gestion.

Ce devis comprend :

- L'étude de données déjà existantes sur ces mares ;
- La réalisation d'une expertise des 3 mares communales et la rédaction du compte-rendu ;
- La définition d'orientations de gestion et de conservation de la faune présente et en particulier du Crapaud accoucheur.

Il ajoute que le montant du devis est de 2 396 € TTC.

Il demande si le CPIE a les compétences pour réaliser cette expertise. Thibaud DAUMAL répond que oui.

Monsieur MARCHAND fait part d'un label pour les mares.

Thibaud DAUMAL explique qu'effectivement, la Région Hauts-de-France et le Conservatoire d'Espaces naturels labellisent des mares et qu'il pourrait être envisagé que la commune demande la labellisation de ses mares.

Monsieur MARCHAND demande ce qu'apporte ce label.

Thibaud DAUMAL répond qu'il s'agit juste d'un label. Monsieur MARCHAND observe qu'il permet de contribuer à pérenniser ces mares.

**A l'unanimité les membres du Bureau décident de lancer cette étude et de mobiliser le fonds en faveur de la faune sauvage pour la financer.**

## 3. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CAUE 95 POUR LA REALISATION D'UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE SUR LE PATRIMOINE ARBORE DU VAL D'OISE

Monsieur MARCHAND rapporte que le CAUE du Val d'Oise a élaboré un outil de type « Observatoire des arbres » pour enrichir la connaissance, sensibiliser et mieux protéger le patrimoine arboré du Val d'Oise sur les domaines publics et privés.

Il indique qu'il s'agit d'un site collaboratif et participatif qui sera mis à disposition des partenaires Val d'Oisiens et du grand public et précise que cet observatoire des arbres permettra de :

- Réaliser une base de données des arbres d'intérêt Val-d'Oisien ;
- Géolocaliser des arbres sur une carte Web collaborative ;
- Regrouper les partenaires institutionnels du Val d'Oise impliqués sur le sujet en Comité d'experts ;
- Etre un outil pour les communes et établissements publics territoriaux permettant de centraliser les données et de porter à connaissance leur patrimoine arboré ;
- Impliquer les acteurs locaux ;

- Mettre en avant des actions de sensibilisation et de valorisation en lien avec les arbres.

Il explique qu'un « comité d'experts des arbres » composé de représentants de structures partenaires du territoire (le CAUE 95, le service environnement du Conseil Départemental du Val d'Oise, le Parc Naturel Régional du Vexin Français, le Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France et l'Association A.r.b.r.e.s) se réunira afin d'examiner les arbres postés sur la plateforme, valider les fiches ressources associées, orienter vers une gestion spécifique et proposer une éventuelle labellisation ou protection au titre du PLU.

Il ajoute que la convention propose que le Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France, représenté par la chargée de mission paysage, contribue à l'animation de cette plateforme et fasse partie du comité d'experts.

Monsieur MARCHAND pose la question des arbres qui se trouvent sur le domaine privé.

Solange DUCHARDT répond que sont pris en compte les arbres visibles depuis l'espace public.

Monsieur MARCHAND souligne qu'il est important que cette plateforme soit participative et s'adresse aussi aux personnes privées.

Monsieur de MOUSTIER s'interroge sur cette démarche, observant qu'un arbre vit et meurt.

Solange DUCHARDT répond que cet observatoire est avant tout un outil de sensibilisation sur les arbres.

Elle ajoute que le Département du Val d'Oise proposera une aide financière pour les préserver.

Madame LEFEBVRE demande si cela ne concerne que le Val d'Oise.

Monsieur MARCHAND répond que oui et qu'on pourrait proposer une démarche similaire au CAUE de l'Oise.

**A l'unanimité, les membres du Bureau approuvent la signature de la convention avec le CAUE 95.**

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y a pas de question, Monsieur MARCHAND propose de lever la séance et invite les membres au Comité syndical qui fait suite.

La séance est levée à 20H40.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président